



## Indemnisation pour commerce

Par **leni**, le **01/08/2008** à **20:49**

je possède un petit magasin d'alimentation ds un village, location des murs à la mairie, de 80 m<sup>2</sup>  
une moyenne surface a acheté à un ancien commerçant un entrepot de 400 m<sup>2</sup> et va ouvrir d'ici la fin de l'année, ce qui entrainera pour moi la faillite  
je ne pourrais plus vendre mon fond de commerce et il me reste encore 3 ans de crédit à régler.  
La maire ne peut rien pour ns, n'est que désolé de ce qui m'arrive ....  
puis je demander une indemnisation et à qui m'adresser  
merci